



Numéro de l'acte	2024-120-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

QUESTION N°2024-120

URBANISME : CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION A-2121, A-2122 ET A-2124, SISES 65 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND A ARQUES

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

Vu la délibération n°2023-21 du 1^{er} mars 2023 fixant les modalités de vente du bien immobilier situé 65 avenue François Mitterrand à Arques, sur les parcelles cadastrées section A-1976 et A-1978, d'une contenance totale de 2 412 m²

Vu la délibération n°2024-113 du 9 juillet 2024 modifiant les modalités de vente des parcelles cadastrées section A-1976 et A-1978 pour parties

Vu l'avis du service France Domaine en date du 6 avril 2022 ci-annexé estimant le prix des parcelles cadastrées section A-1976 et A-1978, sur lesquelles est érigé un local d'activités, à un montant de 180 000 €, ci-annexé.

Vu le plan de division des parcelles cadastrées section A-1976 et A-1978, établi par le cabinet INGENEO, géomètre, en date du 17 juillet 2023, ci-annexé

Vu l'offre d'acquisition ci-annexée, en date du 2 août 2024, d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros),

Considérant que ledit bien immobilier appartient au domaine privé communal et qu'il n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation

Considérant que l'offre d'achat s'élève à 200 000 € (deux cent mille euros), hors frais de notaire et hors frais d'agence,

Considérant que les frais d'agence sont à la seule charge des acquéreurs

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE la vente des parcelles cadastrées section A-2121, A-2122 et A-2124, situées 65 avenue François Mitterrand à Arques, au profit de Monsieur Didier VASSEUR, ou de toute autre personne morale s'y substituant, domicilié 310 rue du Petit Bois à HELFAUT (62570), pour un montant de 200 000 € (deux cent mille euros)

ARTICLE 2 : DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire et les frais d'agence

ARTICLE 3 : CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, Place Roger Salengro à Arques

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout document en ce sens

ARTICLE 5 : INSCRIT cette recette au budget 2024

ARTICLE 6 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

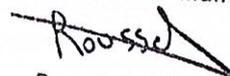
Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Bernadette BAROUX



Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
26 SEP 2024 et publication ou
notification le 26 SEP 2024
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Affiché le 25 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 23 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le dix-sept septembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir**

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.

